

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	16 ^{ème}
Nom de site	INGRES	Numéro	89U7
Adresse du site	28, avenue Raphaël	Hauteur	R+8 (30,48 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700MHz (4G) et 3500 MHz (5G) sur trois nouvelles antennes.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Un autre opérateur présent sur le site SFR (0°, 140° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	05/10/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	01/10/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	01/11/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G		
Détail du projet	Ajout des fréquences 700MHz (4G) et 3500 MHz (5G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 800MHz, 900 MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 70°, 160° et 270°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans les 10 m	Vis-à-vis (25m)	R + 9 (34 m)
Estimation	2G/3G/4G : 70° < 5V/m - 160° < 3V/m - 270° < 4V/m 5G : 70° < 2V/m - 160° < 2V/m - 270° < 2V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	35,11 m azimuts 70° et 160° ; 34,70 m azimut 270° pour les antennes à faisceau fixe 36,59 m azimuts 70° et 160° ; 35,44 m azimut 270° pour les antennes à faisceau orientable		

Incidence visuelle

Description des antennes	Ce Projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 70°, 160° et 790° (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux activées en 5G pour les mêmes azimuts
Intégration antenneaire	Les antennes seront implantées en retrait de la façade afin de minimiser l'impact visuel.
Zone technique	Un coffret technique et des modules seront installés sur l'édicule, à proximité des antennes.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

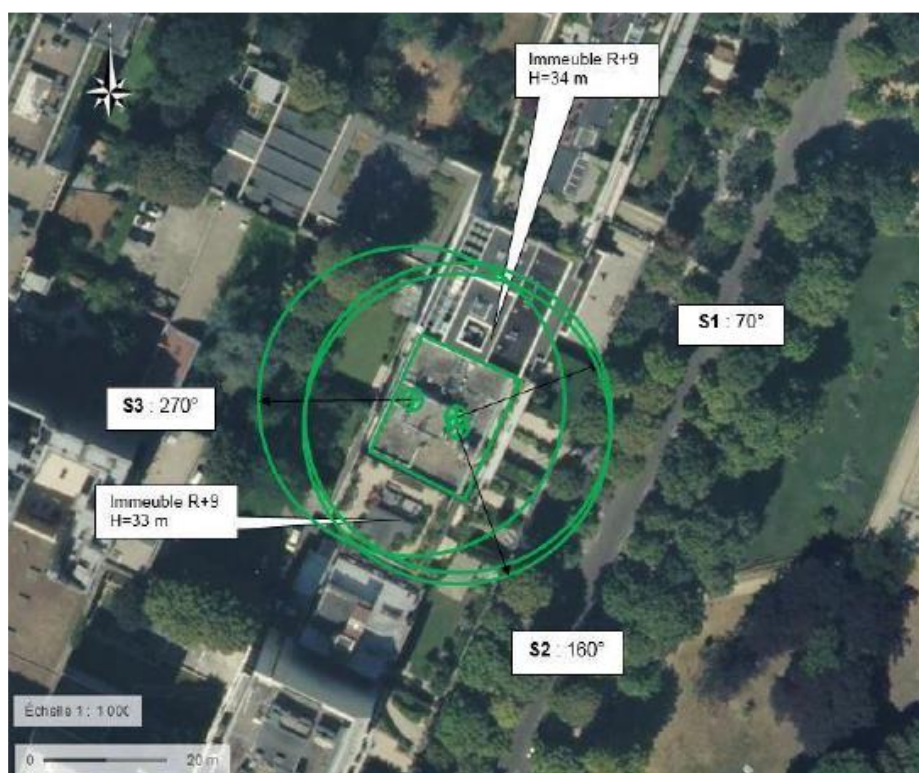
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable ☐
		Défavorable ☐
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas ☐

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



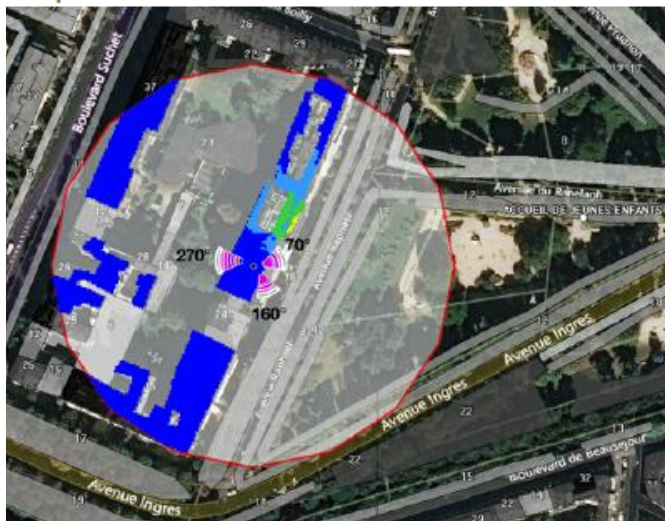
Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



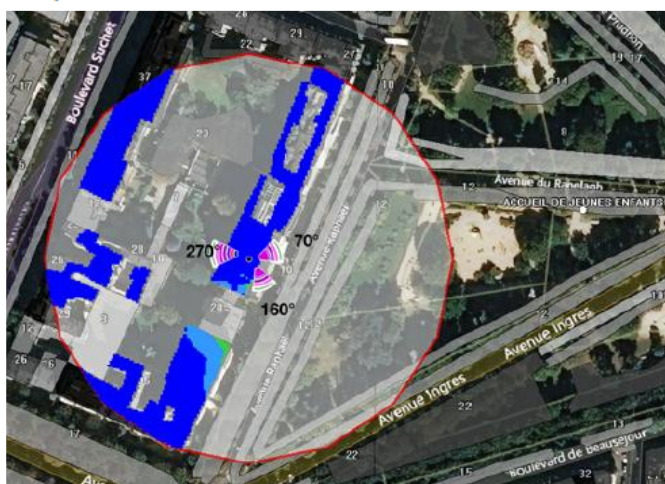
Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G Faisceau fixe

Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimut 160°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 25.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

	Azimut 70°	Azimut 160°	Azimut 270°
Niveau Maximal (V/m)	entre 4 et 5	entre 2 et 3	entre 3 et 4
Hauteur (en m)	28.50	28.50	25.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 160°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 31.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

	Azimut 70°	Azimut 160°	Azimut 270°
Niveau Maximal (V/m)	entre 1 et 2	entre 1 et 2	entre 1 et 2
Hauteur (en m)	28.50	31.50	28.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant



Etat projeté

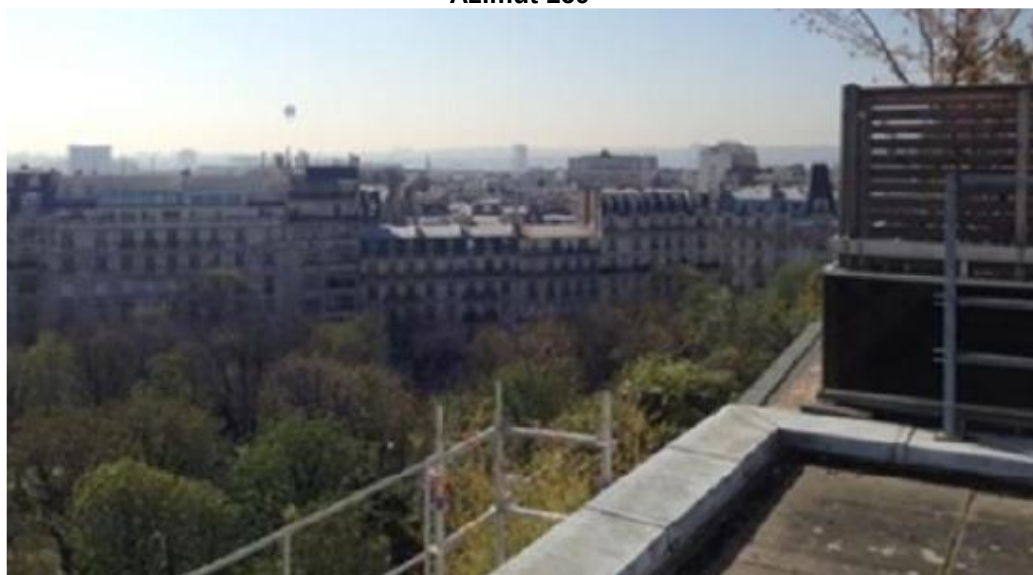


Vue des Azimuts

Azimut 70°



Azimut 160°



Azimut 270°

